HISTOIRE

DU

Couvent des Grands Carmes

De LYON (1)

1573. — Durant plusieurs mois, Lyon fut désolé par la famine. La générosité publique vint au secours des nécessiteux. Un gentilhomme florentin se distingua par ses aumônes. Laurens Capponi (2), seigneur d'Ambérieu, nourrit pendant trois mois 4,000 pauvres, auxquels il faisait distribuer tous les jours, dans la grande cour des Carmes,

---

(1) Voir le numéro du mois d'avril.

(2) Cette famille florissait au XVIe siècle à Lyon. Elle avait sa sépulture dans la grande église des Jacobins. Le P. Ramette, V, 111, fol. 135, reproduit les armoiries, qui de son temps encore, se voyaient dans la chapelle cédée à ces nobles florentins. Dans la même église était la tombe d'un autre citoyen noble de Florence, Guillaume de Ricci, marié à Marie de Ricasoli, décédé en 1566. V. *ibid.* les inscriptions et armoiries gravées sur ces tombes.

pain, chair et potage de riz. Ce généreux étranger venait aussi en aide à l'Aumône générale de Lyon, qui fondée en 1531, ne pouvait loger dans le grand hôpital du pont du Rhône tous les pauvres ni tous les malades. La charité était alors faite au dehors par des aumôniers attachés à cet établissement; il y avait cinq lieux de distribution : à la Chana, à la Commanderie de Saint-Georges, à Saint-Nizier, aux Jacobins, à Saint-Bonaventure et aux Carmes. Chaque pauvre recevait, tous les dimanches, un pain de froment de 12 livres et un sol tournois en argent. Quand il avait de la famille, les recteurs réglaient l'augmentation. L'aumône ordinaire était doublée la veille des fêtes de Pâques, Noël, le Jour de l'An et les Rois (Paradin, *Mém. de l'Hist. de Lyon*, p. 294).

1574, 6 janvier. — Mort de Henricy, évêque de Damas *in partibus*. Il a été remplacé par Jacques Maistret, carme, qui devint aussi suffragant de l'archevêque de Lyon. Maistret fut un des plus fougueux partisans de la Ligue. Des lettres-patentes du 15 janvier 1597 ordonnèrent la saisie de ses biens comme prévenu d'attentat contre la personne du roi. Réfugié à Aix en Savoie, il y est mort le 6 juin 1615. V. Péricaud, *Notes et Documents*, et 1590, 24 février; 1593, 6 mai; 1595, 21 février; 1597, 15 janvier. V. Bibl. Carm.

— L'an 1580 mourut H.-C. Agrippa, dans la maison de François de Vachon de la Roche, présid. au Parlement. Il laissa un fils nommé comme lui, dont j'ai vu une requête présentée au Parlement pour sa noblesse. On lui dit que son père avait été historiographe et chancelier de l'empereur Charles-Quint. Il fut enseveli dans l'église des FF. Prêcheurs de la ville de Grenoble (Guy Allard, *Dictionn. du Dauphiné*, t. I^er^, p. 331).

1585, 2 mai. — Les habitants de Lyon s'insurgent contre l'autorité royale et essaient de s'emparer de la citadelle Saint-Sébastien. Le gouverneur de Lyon, Mandelot, fait ses efforts pour se mettre à la tête du mouvement, afin de pouvoir le diriger; il parvient à assurer au roi la possession de la citadelle, mais il se joint aux habitants pour en demander la démolition. Le Consulat envoie un Mémoire à ses députés en Cour pour obtenir d'Henri III qu'il se rende au vœu des Lyonnais. Le roi résiste d'abord, puis il finit par céder pour 40,000 écus payables en quatre mois. Dans les lettres-patentes rendues à cet effet, Henri III déclare aux Lyonnais qu'il ne veut d' « autres forteresses pour la conservation de la ville que leur cœur et leur bonne volonté. » Les 40,000 écus furent immédiatement payés, afin de prévenir toute rétractation. Puis le Consulat, qui entretenait à ses frais une chapelle à l'église des Carmes, convoque le peuple dans ce temple saint, fait lire publiquement et solennellement la déclaration royale et se rend avec le gouverneur au-devant de la citadelle; un banquet y réunit les autorités de la ville, le gouverneur passe ensuite une revue des troupes et saisissant un marteau, il donne le premier coup à l'édifice (Clerjon, *Hist. de Lyon*, V, p. 297).

1589, 3 avril. — Mort de Bernard Ferrary, patrice gênois, le premier de sa famille qui était venu s'établir à Lyon. Il fut inhumé dans la sacristie des Carmes des Terreaux, où l'on voyait encore son mausolée, en marbre, avant la Révolution de 1789 (Pernetti).

1593, décembre, 23. — Le Consulat, attendu le refroidissement de la charité et l'excessive cherté des vivres, qui réduisent les pauvres couvents mendiants de la ville à

Ce fait, Messieurs ensemble, ledit sieur archevêque, sont entrés en la Grande Chambre où ont été lues les lettres patentes portant la Commission desdits Grands jours. (Arch. de la Biblioth. nationale. Harlay, *Grands Jours*. vol. 3, fol. 193, V°. — Archives de la Ville de Lyon. *Comptabilité de Guyot de Masso* pour les années 1596 et 1597.)

1596. — F. Berthelot, prieur des Carmes à Lyon, docteur en théologie, approuve les *Expositions et Remarques sur les Evangiles*, par Pierre de Bullioud. (Péricaud. *Notes et Documents*.)

1598, 21 juin. — Donation au couvent des Carmes, par frère Loys Baudin. Insinuée au 114e vol. des *Insinuations de la Sénéchaussée de Lyon*.

1598, 6 août, jour de la transfiguration de Notre-Seigneur, tomba la foudre du ciel sur l'église des Carmes, et tua au clocher un des religieux nommé *le Brigan*, fils d'un chirurgien de cette ville, sur lequel l'on ne connut point de blessures en son corps, sinon qu'il lui avait été emporté un peu de ses souliers, au-dedans, vers la cheville ; laquelle foudre entra du dit clocher dans la dite église, par le dessus d'une vitre où était figurée l'image Notre-Dame, sans rompre la dite vitre. (*Arch. du Rhône*, XII, 176.)

1602, 25 avril, jour de Saint-Marc, fut sacrée l'église paroissiale Saint-Vincent, par Révérend Père frère Robert Berthelot, Carme de Lyon, évesque de Damas et suffragant du dit Lyon, estant pour lors curé M. Jehan Poinct. R. S. Vincent Rep., de 1585 à 1605, fol. 1.

1620. — Procès intenté aux apothicaires et épiciers de la ville, qui voulaient transférer au couvent des Carmes la

confrérie de la Madeleine, depuis longtemps établie à l'Hôtel-Dieu. D. C.

1626. — Permission aux maîtres jurés de l'art de la soie de s'assembler une fois la semaine ou deux fois le mois, les jours fériés, dans une salle du couvent des Carmes, près la place des Terreaux, pour y ouïr les dénonciations, plaintes et querelles qui leur seront faites par les maîtres ouvriers du dit art touchant icelui. — Si l'organisation du Tribunal des Prud'hommes a été achevée et perfectionnée par la législation de 1806, la ville de Lyon avait donc eu deux siècles auparavant la première idée de cette institution. C'est même le souvenir des utiles services qu'elle avait rendus au commerce, qui décida Napoléon I^er^ à se rendre en 1806 aux vœux pressants des Lyonnais, en installant chez eux, à cette époque, le premier tribunal de ce genre. Les heureux effets de cette création sont attestés par le nombre toujours croissant de ces juridictions, puisque après Lyon, près de cent ville en ont été pourvues. (V. Exposé des motifs d'un projet de loi présenté en 1864 au Corps législatif pour réglementer le pouvoir disciplinaire des conseils de Prudhommes et décrets postérieurs.)

1628. — Mort de Jacques Jacquet, Carme, né à Lyon, auteur d'ouvrages théologiques. (Péricaud, *Notes et Documents. Bibl. Carmel.*)

1630, 23 novembre. — Mort de Robert Berthelot, de l'Ordre des Carmes, conseiller et aumônier du Roi. Il avait été nommé, en 1601, à l'évêché de Damas, après Jacques Maistret, qui s'en était démis. Il assista saint François de Salles à sa mort, et prêta pour les funérailles de ce saint évêque ses ornements pontificaux que l'on conservait

misérable état, donne en aumône aux religieux Carmes 33 écus 1/3 (Péricaud, *Notes et Documents*).

1594, le dimanche, 13 mars. — Les Carmes assistent avec les autres Ordres mendiants à la procession publique qui eut lieu en l'honneur de la réduction de la ville sous l'obéissance du roi (Péricaud, *Notes et Documents*).

1594, mars, 18. — Acte reçu Me Pierre La Bruyère, notaire royal, contenant fondation faite par noble Thomas des Champs, bourgeois et citoyen de Lyon, seigneur du Trembley, d'une basse messe chaque vendredi de l'année et ce en mémoire et recordation de la réduction de cette ville de Lyon sous l'obéissance de très chrétien et catholique Henri IVe, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, faite ledit jour, et qu'il veut être dite dans l'église des Carmes de ladite ville de Lyon, par le prieur ou un autre Rév. Père du couvent; pour laquelle messe il donne la pension annuelle de 4 écus d'or sol à 60 sols pièce (RG. p. 302).

1594, 12 avril. — Assemblée générale des principaux habitants de Lyon, convoquée par le Consulat, dans le but d'aviser aux mesures à prendre pour rétablir complètement l'autorité du roi. M. de Liergues, l'un des assistants, affirme qu'il tient d'un religieux, bon serviteur du roi, qu'il y a des pratiques dans les couvents et qu'il y a des gens stipendiés pour gagner des personnes contre le service du roi; que des gens de son penonage ayant fait leur dernière confession aux Carmes, ceux-ci, après l'absolution, leur avaient demandé s'ils avaient crié : Vive le roi ! et que sur leur réponse affirmative, on leur dit : l'absolution que je vous ai donnée ne vaut rien, si vous l'avez fait de bon cœur (Péricaud, *Notes et Documents*).

1596, janvier 16. — Acte reçu Me Berthon, notaire royal, contenant fondation faite par noble Loys-Claude de Cleberg, seigneur et baron de Saint-Trivier, à chaque couvent des quatre mendiants de Lyon, Cordeliers, Jacobins, Carmes et Augustins, d'une grand'messe de mort le jour de son décès, pour laquelle il donne à un chacun des dits couvents la somme de vingt écus, pour une fois payables par ses héritiers, qu'il fait savoir : Noble David de Balma, son neveu et filleul, fils de noble Pierre de Balma et de demoiselle Suzanne de Cleberg, sa sœur. R. G., p. 300. (V. *Arch. du Rhône*, 5e vol., p. 302). Le livre des recettes du couvent porte que cette libéralité a été payée au mois d'avril 1612.

1596, août 17. — Ce jour, MM. les Président, maistre des requestes, conseillers et officiers de la Cour des Grands jours, revestus de leurs robbes d'escarlatte et chapperon de même couleur, sont partis de la chambre du Parlement établie aux Carmes, ledit sieur Président revestu par dessus sa robbe de son manteau fourré tenant à la main son mortier de velours, et sont allés oyr la messe du Saint-Esprit, qui a esté célébrée en l'église des Carmes, lieu pour ce préparé, par l'archevesque de Lion. Et après la dite messe sont rentrés en ladicte chambre en mesme ordre qu'ils en estoient partis, hormis que ledict archevesque, marchait au costé dudict sieur Président et eulx montés aux hauts sièges, ont été les huys ouverts et faict lecture des lettres patentes du Roi pour l'établissement des Grands jours, etc. (Archives nationales. *Sect. jud.* X, 10,171, fol. 1, V°.)

1596, samedi 17 août. — Messieurs de la Cour des Grands jours entrés à la Grand'Chambre, sont allés à l'église des Carmes, joignant le Palais, où a été dite la messe du Saint-Esprit, par messire Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon.

encore avant 1789 dans le couvent des Carmes de Lyon. (Pernetti, 1,429. *Bibl. Carmel.*)

1635, octobre 1er. — Noble Annibal Robbio, marchand fréquentant sous le privilège des foires et bourgeois de Lyon, inhumé dans l'église du couvent des Pères Carmes réformés (2) de la dite ville, dans la chapelle dédiée à la Sainte-Trinité. Guiguonand, notaire royal.

1635. — Passage et séjour de Zaga-Christ, se disant héritier du trône d'Ethiopie. D'Abyssinie, il se rendait à la Cour de France, qu'il voulait attacher à ses intérêts. Après avoir visité les divers souverains d'Italie, ce jeune prince de 21 ans quitta Turin pour venir directement à Lyon, où il séjourna quelque temps. Il logea dans le couvent des Carmes. (V. Cochard, *Description de Lyon*, p. 189 ; et *Mercure français*, t. XXII, p. 254 et suiv.) Il adressa à la reine de France sa généalogie et un récit de ses aventures, dont quelques-unes étaient décrites avec une singulière licence. Il mourut à Ruel, au printemps de 1638. Sa mort donna lieu à ce quatrain épigrammatique :

Ci-git du roi d'Ethiopie
L'original ou la copie,
La mort a vidé le débat,
S'il fut roi ou s'il ne le fut pas.

1642, septembre, vendredi 26. — A été proposé si l'on devait retirer le sac de procédure, contre le prieur de la Platière, qui est chez Me Prost et payer les épices. Il a été décidé que non. (*Reg. consul.*)

(2) Réforme de 1635. (V. ci après, 31 mars 1674.)

1648, février 6. — Le Consulat accorde aux recteurs de l'aumône générale de la ville la somme de 50 livres tournois, en remboursement de celle qu'ils ont distribuée aux maçons, charpentiers et autres personnes qui ont travaillé pour remédier à l'incendie qui, quelques jours avant, est survenu dans la chapelle de Sainte-Catherine et la maison joignant, sise rue de la Fontaine Saint-Marcel, appartenant à la dite aumône générale. Un autre mandement a été arrêté pour payer les seilles qu'on avait prises chez des tourneurs de la ville pour servir à porter de l'eau, afin d'éteindre le feu. Cet incendie étendit ses ravages chez les Carmes, car il résulte d'un mandement du 3 mars suivant, que le Consulat accorda au sieur Lebeau, lieutenant de la compagnie des Arquebusiers de la ville de Lyon 170 livres tournois, pour être distribuées aux soldats de la compagnie qui ont été occupés, tant pour remédier aux incendies arrivés au couvent des Carmes et en la chapelle Sainte-Catherine, que pour quelques autres occasions où ils ont été employés par l'ordre du Consulat, et ce à raison de 10 sols par jour pour chaque soldat, ainsi qu'on a accoutumé de leur faire payer, lorsqu'ils sont extraordinairement employés pour les affaires de la ville. *A. C. BB, 202.*-- L'idée de faire appel au dévouement des troupes en cas d'incendie ne date donc pas de nos jours; seulement elle n'a été remise en pratique que depuis quelques années. L'ancien règlement sur le service des places, du 1er mars 1768, presque complètement tombé en désuétude, contenait pourtant de très sages dispositions, mais elles avaient partagé le sort des prescriptions surannées, comme par exemple celles qui enjoignaient aux membres des conseils de guerre de ne monter sur leurs sièges qu'à jeun et après avoir communié ; double précaution jugée alors nécessaire pour obtenir bonne et prompte justice. Le

règlement de 1768 a été refondu dans un autre, à la date du 10 juillet 1791; ce dernier seul régit actuellement la matière. Les premières traces d'une organisation d'un corps de pompiers ou seringueurs datent de 1641. A cette époque, en effet, les échevins choisirent douze maîtres charpentiers chargés d'accourir dès qu'un incendie avait lieu, et de diriger les secours. Ils devaient être rémunérés suivant les services rendus, mais eux seuls avaient droit à une rétribution. A. C. BB. 208.

1648, février, 6. — Incendie des Carmes et de Sainte-Catherine.

1648, février, 12. — Le Consulat donne aux prieur et religieux du grand couvent des Carmes la somme de 1,000 livres tournois en aumône et considération des ruines arrivées à leur couvent, à cause de l'incendie qui y est survenu quelques jours auparavant (AC. BB. 202).

1648, mars, 3. — Mais les Grands Carmes n'avaient reçu cette libéralité qu'à la condition de l'appliquer à réparer les suites de l'incendie. Aussi, les consuls voyant qu'ils ne se pressaient pas de rétablir leurs bâtiments endommagés, décidèrent-ils que les Carmes seraient tenus de faire commencer dans la huitaine ces travaux, que faute par eux de l'avoir fait, le mandement du 11 février serait révoqué; que Vincent Vertma, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville, ne leur devait pas payer cette somme avant l'entier rétablissement des ruines, et que l'insuffisance de ces secours ne leur donnerait pas non plus le droit d'en solliciter un plus considérable (A.C. *ibid.*).

1648, septembre, 8. — Résolu en communauté que le Chapitre provincial serait tenu dans le couvent de Lyon,

moyennant 25 sols par jour pour chaque religieux, sans y comprendre la nourriture d'aucun cheval (*Ibid.*). Le Consulat donne aux Carmes une aumône de 150 livres à l'occasion de la réunion de ce Chapitre dans leur couvent (AC. BB. 203).

1655, avril, 25. — Proposé de vendre l'argenterie qui est dans le coffre à trois clefs et hors de service comme usée et d'en faire une grande Notre-Dame d'argent, donnant le saint scapulaire à Simon Stock. Simonet, orfèvre, chargé de ce travail d'art (*Ibid.*).

1659, août, 15. — Le P. Nolin, ancien prieur du couvent, ayant, par ses propos injurieux pour les Grands Carmes provoqué contre lui une grande animosité, le définitoire du Chapitre provincial de 1656, le fit entrer dans une autre maison de la Province, mais le P. Nolin ayant écrit au général de l'Ordre, il obtint d'être autorisé à revenir dans le couvent de Lyon. Cette communauté prévenue par une lettre du général de sa décision, se réunit et décida que par toutes les voies du droit elle s'opposera à son retour; la rumeur publique leur ayant appris que ce religieux avait dit à diverses personnes de la ville que les Grands Carmes de Lyon étaient des fripons et des libertins, qui n'observaient ni règles ni constitutions, et qu'il l'avait écrit au Pape. Le P. Nolin aurait même tenu ses *médisances* dans plusieurs illustres maisons religieuses de dames de la ville (*Ibid.*). Les registres nous le montrent rentré dans le couvent en 1662, mais toujours protestant à propos d'élections et autres actes contre les moindres irrégularités.

1660, juillet, 27. — Proposé de donner quelque gage à M. Tarnier, notre médecin, afin de le rendre plus diligent

à venir voir les Révérends de la communauté, quand ils sont malades; décidé qu'on lui donnera dix écus de gage à l'entrée de chaque année (*Ibid.*).

1660, septembre, 3. — Demande faite de la part de M. l'abbé de Saint-Just, en qualité de chef de la Congrégation de la Propagation de la Foi, et de la part de toute cette Compagnie, dont les assemblées ont lieu toutes les semaines dans le logement des Pénitents de la Miséricorde, à l'effet d'obtenir des PP. Carmes la permission de faire des catéchismes en la dite chapelle des Pénitents, les dimanches et fêtes, en faveur des nouveaux convertis et de ceux qui seraient en disposition de se convertir. Refus (*Ibid.*)

1660, septembre, 21. — Le prieur ayant témoigné à la communauté le désir que le R. P. Vial a de lui dédier sa thèse de majeure, elle l'a acceptée et elle a décidé qu'on lui ferait un présent de 10 pistoles valant 110 livres (*Ibid.*).

1660, novembre, 19. — Un P. Augustin, hérault de la province de Touraine, demande à être logé et nourri au couvent de Lyon, pendant qu'il fera mettre sous presse une philosophie. Refus pour cause d'impossibilité.

1660, novembre, 26. — Le P. Procureur invite le prieur et les religieux à réfléchir sérieusement sur les dépenses extrêmes que les religieux passants causent au couvent par le trop long séjour qu'ils y font, la plupart n'ayant pas la discrétion de se retirer après trois jours d'hospitalité gratuite, malgré les avertissements qui leur sont donnés. La communauté décide que l'on fera payer une pension à tous les religieux qui ne seront pas enfants de la province de Narbonne, après qu'on les aura reçus charitablement l'espace de trois jours. La pension est fixée à 15 sols par jour

pour les prêtres qui diront la messe à la décharge du P. sacristain, et 20 sols pour les autres. Elle sera exigée par avance de huit jours en huit jours.

1661, mars, 29. — A este donné 400 liv. tournois à R. P. Berne, religieux Carme, enfant de la ville, pour le recognoistre des frais et despens qu'il a faicts pour passer à Paris sa thèse de théologie, qu'il a dédiée au Consulat (AC. BB. 216).

C. BROUCHOUD.

(*La fin au prochain numéro.*)